

**ALLOCATIONS FAMILIALES AU 1ER AVRIL 2016:** Elles sont soumises à conditions de ressources. Dans les DOM, elles sont allouées à partir du premier enfant à charge jusqu'à l'âge de 20 ans. En métropole, elles sont allouées à partir du 2ème enfant à charge jusqu'à l'âge de 20 ans. Le montant des allocations familiales est majoré quand les enfants grandissent. Quand vous n'avez plus d'enfant de moins de 20 ans à charge, vos allocations sont interrompues à la fin du mois précédant ce changement de situation.

#### PLAFOND DE RESSOURCES

Plafonds en vigueur du 1er juillet au 31 décembre 2016 = Ressources 2014			
	Nombre d'enfants à charge	Ressources inférieures à	Ressources comprises entre
	2	67 408 euros	67 408 euros et 89 847 euros
	3	73 025 euros	73 025 euros et 95 464 euros
	Par enfant en plus	+ 5 617 euros	+ 5 617 euros

DOM	Allocations familiales pour 1 enfant	23,80 euros		
	Majoration pour 1 enfant âgé de 11 à 15 ans	14,93 euros		
	Majoration pour 1 enfant de 16 ans et plus	22,95 euros		
DOM et Métropole	Allocations familiales pour 2 enfants	129,47 euros	64,74 euros	32,37 euros
	Allocations familiales pour 3 enfants	295,35 euros	147,68 euros	73,84 euros
	Par enfant en plus	165,88 euros	82,95 euros	41,48 euros
	Majoration (enfants de 14 ans et plus)	64,74 euros	32,37 euros	16,18 euros
	Montant de l'allocation forfaitaire	81,87 euros	40,94 euros	20,47 euros